

Article 1 - Conditions d'application des présentes CGV :

Les présentes CGV prévalent sur toutes conditions générales d'achat de nos clients, qui nous sont inopposables. Elles figurent dans nos fiches d'ouverture de compte, et toute modification de leur contenu est portée à la connaissance de nos clients par l'intermédiaire de nos documents commerciaux.

Le fait que nous n'invoiquions pas à un moment donné une ou plusieurs des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à nous prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Article 2 - Convention sur la preuve :

Nous acceptons de considérer comme probant les messages sur tous supports (papier, numérique).

Toutefois en cas de différend, la valeur probante des messages sera la suivante par ordre décroissant :

Document électronique revêtu d'une signature électronique répondant aux exigences de l'article 1316-4 Alinéa 2 du Code Civil

A défaut, document original papier, signé

A défaut, fax signé

A défaut courrier électronique

En cas de différend portant sur des engagements pris par téléphone, la preuve de ces engagements résultera d'une confirmation intervenue sur l'un des supports ci-dessus.

Article 3 – Modification ou annulation de commande :

Toute modification ou annulation de commande est soumise à notre accord préalable et à celui de notre fournisseur en cas de commande de produits non stockés.

Toute modification ou annulation de commande n'est techniquement plus possible si la commande a déjà été préparée par nos soins (découpage, mise à la teinte, etc.).

Article 4 – Retours de marchandises :

Toute reprise de marchandises est soumise à notre accord préalable et à celui de notre fournisseur en cas de commande de produits non stockés.

Les frais et les risques de retour sont toujours à la charge du client.

Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le fournisseur les a livrées.

Afin de tenir compte des frais de gestion liés à ces retours, ces opérations donnent lieu en tout état de cause, à un avoir comprenant un abattement de :

10% sur le prix de vente avec un minimum de 8 € H.T. pour les marchandises rapportées par le client à nos magasins dans le mois qui suit la livraison

50% du prix de vente avec un minimum de 28 € H.T. pour les marchandises rapportées au-delà de cette date et avant les trois mois de la date de livraison

Ils font l'objet d'un avoir à valoir sur prochains achats, à l'exclusion de tout remboursement.

Article 5 - Livraison :

5.1. Modalités – Le client s'engage à prendre livraison de sa commande dans les 8 jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Au-delà, il sera facturé des frais de stockage sur la base de 12 € par palette et par mois débuté.

La livraison est considérée comme effectuée après avis de mise à disposition:

soit par l'enlèvement du produit par le client

soit par l'expédition par un transporteur aux conditions convenues

soit par l'expédition aux frais du client si celui-ci ne s'est pas manifesté dans un délai de 30 jours après notre avis de mise à disposition.

5.2. Délais - Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les éventuels dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu ni à pénalités ni à dommages-intérêts, ni à retenue ni à annulation des commandes en cours.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves internes ou externes à l'entreprise, et notamment la grève chez les prestataires de transport, les accidents, les dysfonctionnements informatiques, l'impossibilité pour le vendeur d'être approvisionné.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

5.3. Risques - Sans préjudice de la clause de réserve de propriété énoncée ci-dessous, les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les quarante huit heures qui suivent la réception des marchandises. En cas d'avarie, il est demandé à l'acquéreur de conserver l'emballage détérioré, le récépissé de transport ainsi que tout justificatif (photos, etc). Dans tous les cas, notre obligation de livraison se limite au dépôt des marchandises au pied de l'immeuble de l'acheteur, à l'exclusion de toute manutention intervenant dans les locaux de l'acheteur.

Article 6 – Frais de transports :

En règle générale, tous nos prix incluent les frais de transport, sauf dans les cas suivants :

en cas de commande d'un montant inférieur à 180 € H.T. où nous facturerons soit un forfait de 12 € H.T. par commande soit le prix du transport facturé par notre prestataire

en cas de commande urgente, de livraisons de colles, d'enduits, de ragréages, d'isolant polystyrène et pour certains produits signalés sur nos tarifs. En cas d'expédition, ils feront alors l'objet d'un frais de port sur la base du prix du transport facturé par notre prestataire.

livraison en dehors de la zone de chalandise du vendeur (Poitou-Charentes, Centre, Pays de Loire), elles feront alors l'objet d'un frais de port sur la base du prix du transport facturé par notre prestataire.

Article 7 - Non-conformité :

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré par rapport à la commande ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de la livraison des produits. Passé ce délai, la livraison est réputée conforme à la commande et acceptée. En tout état de cause, aucune non-conformité éventuelle ne peut être résolue par le client (retour ou déduction notamment) sans notre accord.

Article 8 - Garanties et limites de responsabilité :

8.1. Coloris et aspects - Nous ne pouvons garantir une similitude absolue entre les teintes des nuanciers ou catalogues avec les teintes réalisées ou fabriquées. De même, en cas de commandes échelonnées portant sur un même produit et destinées à un même lieu, nous ne pouvons garantir l'identité des bains et des coloris. En outre, il ne pourra être accepté de réclamation en cas de défaut d'aspect ou de miroitement sur les moquettes velours.

8.2. Responsabilités –

Compte tenu de notre situation de simple revendeur, nous n'assumons pas la garantie, ni la responsabilité liée aux vices cachés, aux non conformités éventuelles par rapport aux spécifications techniques, ou à celle des produits défectueux. Nous ne pourrions être tenus pour responsable en cas de défaillance de nos fournisseurs pour quelque cause et à quel titre que ce soit (retards, procédures collectives, etc)

En revanche, nous nous engageons à transmettre à nos fournisseurs toute réclamation qui nous serait présentée à ce titre.

8.3. Etudes et conseils - Les conseils que nous pouvons être amenés à donner à nos clients lors de leurs commandes, le sont à titre strictement commercial, sans engagement de notre part et sur la base des informations qui nous sont fournies par le client au moment de la commande.

Il appartient au client, homme de l'art, de définir lui même avec précision ses besoins et la destination finale des produits commandés.

Notre intervention se limite à la fourniture de produits répondant aux demandes des clients, à l'exclusion de toute mission de conception ou d'études.

Il appartient notamment au client de s'assurer que les produits commandés et leurs modalités de mise en œuvre, sont conformes aux spécifications techniques applicables, et notamment aux D.T.U.

Article 9 - Prix :

9.1 Prix - Nos prix s'entendent nets, hors taxes sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Tous impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit, sont à la charge du client.

Nos offres sont valables pour la durée et les conditions de quantité qui s'y trouvent indiquées et à défaut pour une durée maximum de trente jours. Toute commande intervenant au delà de ce délai doit faire l'objet d'une nouvelle consultation.

9.2. Barèmes - Nos barèmes de prix peuvent varier à tout moment et sans préavis, compte tenu notamment des variations intervenant chez nos fournisseurs.

Si entre le moment où la commande est passée par le client et la livraison une variation de prix intervient dans nos barèmes, nous nous engageons :

à en informer le client

à lui laisser la possibilité soit de prendre en charge la différence, soit d'annuler la commande.

9.3. Frais de facturation -

Toute facture non réglée au comptant donne lieu à un forfait de frais administratifs de 2 € H.T.

Article 10 – Paiements :

10.1. Délai - Sauf convention contraire le délai de paiement de nos factures est de trente jours fin de mois par LCR (lettre de change relevé).

10.2. Pénalités pour retard ou défaut de paiement - En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours,

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à cinq fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit (article 21 de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008).

Conformément aux articles 441-6 du C.C. et D441-5 du C.C., tout retard de paiement entraîne également de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

10.3. Escompte - Compte tenu de la brièveté de nos délais de paiement, aucun escompte ne peut être pratiqué.

Article 11 – Réserve de propriétés :

TOUTES NOS MARCHANDISES DEMEURENT NOTRE PROPRIETE JUSQU'AU PARFAIT PAIEMENT.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert au client des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

En particulier, le client s'engage à faire prendre en charge par son assurance tous les risques y compris de force majeure, liés aux marchandises livrées et non réglées.

Article 12 – Clause attributive de compétence :

Pour tout litige susceptible de s'élever entre les parties quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation de leurs relations d'affaires, seul sera compétent le tribunal de commerce de notre siège social situé ZONE INDUSTRIELLE NORD – LA BELARDIERE – 86130 DISSAY RC POITIERS : B 325 580 033 – APE : 4673 B